

## DECISION D'AGREMENT N° 005/2012

La Commission d'agrément des Etablissements enseignant l'Acupuncture Traditionnelle chinoise, après avoir validé le contenu de votre programme préparant à l'examen du DIPLOME NATIONAL en ACUPUNCTURE TRADITIONNELLE ( DNAT ) vous informe de sa décision favorable et vous accorde l'agrément pour l'école désignée ci-dessous.

**Nom de l'école :** YANG SHENG FA

**Adresse :** Les Chazalons 07200 LANAS

**Mail :** [j.laborie@wanadoo.fr](mailto:j.laborie@wanadoo.fr)

Cet agrément vous est délivré pour une durée de 3 ans à l'issue de laquelle un dossier de reconduction devra être déposé auprès du Président du CSNAT qui le présentera à la Commission d'agrément.

Vu, le CCREAT pour information

A PARIS le 26 mars 2012

Le Président du CCREAT  
Bernard AVEL

Le Président du CSNAT  
Dr Michel FREY

